

FEDERATION DES CHASSEURS
DES DEUX-SEVRES

A l'attention de Monsieur GIRAUD,
Président

7, rte de Champicard
BP 42
79260 LA CRECHE

Niort, le 06 mai 2004

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier daté du 29 avril dernier, dont l'objet était d'attirer mon attention sur les amendements concernant les plans de chasse et la gestion de la faune sauvage qui seront proposés au vote du Sénat dans le cadre du passage du texte relatif aux territoires ruraux.

J'ai bien noté l'écueil que pourrait induire la possibilité d'un veto des propriétaires forestiers qui pourraient être tentés de réduire la présence de la faune sauvage à peau de chagrin afin d'éviter tout risque de dommages forestiers. Je partage votre inquiétude à cet égard et ne manquerai pas de dénoncer ce risque.

Cette possible dérive, me semble toutefois résulter d'une hyper réaction face à certaines pratiques comme l'agrainage ou affouragement du grand gibier qui confinent à un notion plus proche de l'élevage en milieu ouvert que de la chasse car aboutissant à maintenir plus d'animaux dans un écosystème que celui-ci ne peut héberger et nourrir naturellement.

Je ne conçois la subvention alimentaire que comme une exception dictée par exemple par une période de grands froids, inondations, incendies ou autres catastrophes naturelles, où cette pratique peut soutenir la faune sauvage en situation de vulnérabilité.

Je ne manquerai pas de rappeler aussi à l'administration que la référence dont on ne doit pas s'écarter est celle des effectifs des populations de gibiers concernés, cette considération doit primer, c'est l'esprit des plans de chasse dont l'objet n'est pas de consacrer un marchandage des prélèvements à autoriser. Dans cette optique je ne vous cache pas que je ne comprendrais pas que les propriétaires forestiers aient un mot à dire si les associations de protection de la nature sont écartées, puisque gestionnaires de la faune sauvage.

J'informerai à l'occasion mes collègues sénateurs et serai bien évidemment vigilante lors du retour du projet de loi territoires ruraux à l'Assemblée.

Vous assurant de mon intérêt pour votre sollicitation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-GAILLARD